Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎ et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 22 avril 2014

Le vingt deux avril deux mil quatorze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
Mesdames EBER Nathalie, HAESSIG Edith, KUHN Martine, SCHUTZ Nathalie et SEENE Anne
Messieurs KOENIG Roland, KRIEGER Yann, MULLER Jean-Charles, SEENE Pierre et TREVISAN François
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11. membres.
.
Absent excusé : ODEAU Alain

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 28 mars 2014**
3. **Mise en place des commissions et désignation des délégués**
4. **Délégations accordées au Maire**
5. **Vote des taxes locales**
6. **Vote du Budget Primitif 2014**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Monsieur Pierre SEENE est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

3. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Après avoir été informé des rôles des différentes commissions, des fonctions et des responsabilités des délégués du Conseil Municipal dans ces différentes commissions et instances intercommunales, le Conseil Municipal procède à la constitution des différentes commissions communales et à la désignation des déléguées aux syndicats intercommunaux

21. - Commissions Communales

211) Commission Communales des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose pour la désignation par le Directeur des Services Fiscaux les membres titulaires et suppléants suivants :

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎ et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Commission Communales des Impôts Directs		
	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Taxe foncière non bâti	Roland KOENIG, Maire	Edouard BALTZER
	Nathalie EBER	Christian DONNENWIRTH
	Pierre SEENE	Jean-Charles GUERRIER
Taxe foncier bâti	Martine KUHN	Mathieu RENNIE
	Yann KRIEGER	Vincent WENDLING
	Nathalie SCHUTZ	Jean-Georges WENDLING
Taxe d'habitation	Edith HAESSIG	Freddy BALZER
	Jean-Charles MULLER	Alice BREFI
	Anne SEENE	Alfred KRIEGER
	François TREVISAN	Henri LICKEL
Représentants extérieurs à la commune	Pierre REINHARDT - MENCHHOFFEN	Laurent DECKER - NIEDERSOULTZBACH
	Jacqui HOFF – LA MELCH	Jean-Michel HAENEL - NIEDERSOULTZBACH

le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la création de commissions communales comme détaillées ci-dessous

212)

Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Nathalie EBER	Edith HAESSIG
Martine KUHN	Jean-Charles MULLER
François TREVISAN	Nathalie SCHUTZ
M. Roland KOENIG, Maire et Président de la Commission d'Appel d'Offres	

213)

Commission des bâtiments, travaux et voirie	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Roland KOENIG, Maire	Edith HAESSIG
Yann KRIEGER	Jean-Charles MULLER
Alain ODEAU	François TREVISAN
Nathalie SCHUTZ	
Pierre SEENE	

22. Délégués aux Syndicats Intercommunaux

221) délégués au SDEA pour l'eau potable et l'assainissement

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;
Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;
Après avoir entendu les explications fournies par le Maire

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎ et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

De désigner en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L2121-21 du CGCT :

- Pour l'eau potable

M Roland KOENIG délégué de la commune de Uttwiller au sein de la commission locale eau potable et des assemblées territoriales et générales du SDEA par 10 voix pour

- Pour l'assainissement

M Roland KOENIG délégué de la commune de Uttwiller au sein de la commission locale d'assainissement et des assemblées territoriales et générales du SDEA par10 voix pour .

23. Renouvellement du Bureau d'Aide Sociale

Bureau d'Aide Sociale	
Membres du Conseil Municipal nommés pour 6 ans	Membres extérieurs au Conseil Municipal nommés pour 4 ans
Nathalie EBER	Elisabeth KRIEGER
Edith HAESSIG	Henri LICKEL
Martine KUHN	Evelyne WEBER
François TREVISAN	Liliane WITTERSHEIM
Roland KOENIG, Président et Maire d'Uttwiller	

Est nommée déléguée familiale : Mme Evelyne WEBER

4. DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ;
Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à M. le Maire certaines des délégations d'attributions prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide :

Article premier. - M. le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services (MAPA) qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- de signer les contrats d'assurances et leurs avenants,
- de signer les différents contrats d'entretien et leurs avenants,
- de signer les conventions de location de la salle polyvalente
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme;

Article second. - Monsieur le Maire pourra charger Monsieur l'Adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎ et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

5. VOTE DES TAUX 2014 DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les maintenir au même niveau, à savoir :

Taxe d'Habitation	9.07 %
Taxe Foncier Bâti	11.42 %
Taxe Foncier Non Bâti	52.83 %

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2014 présenté par le Maire et équilibré
en section de fonctionnement à : 205 176.29 euros
et en section d'investissement à : 177 809.48 euros